

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2025/236*(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)***OBJET : Demande de subventions dans le cadre de la création d'une cour oasis à l'école élémentaire Monmousseau**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de transformation de la cour de l'école maternelle du centre,

VU le plan de financement prévisionnel,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une transformation de la cour à l'école élémentaire Monmousseau ayant pour objectif de créer des espaces rafraichis plus agréable à vivre au quotidien avec des espaces partagés,

CONSIDERANT que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention par la Région Ile de France, le Département du Val d'Oise, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Fonds Vert PCAET,

CONSIDERANT le programme présenté au coût global de 507 386.70 HT soit 608 864.04 € TTC,

DECIDE

Article 1 : Il est adopté la réalisation des travaux de création d'une cour oasis à l'école élémentaire Monmousseau selon le plan de financement prévisionnel tel que défini à l'article 2.

Article 2 : Il est demandé à la Région, au Département, à l'Agence de l'eau et au Fonds Vert une subvention relative à cette opération sur la base du plan de financement prévisionnel et réparti comme tel :

	Montant H.T.	REGION (Base travaux et aléas)	DEPARTEMENT	AGENCE DE L'EAU	PCAET	COMMUNE	Total en HT
		20 %	25 %	25 %	10%	20 %	100%
ETUDES	31 200.00 €	95 237.34 €	126 846.68 €	126 846 68 €	50 738,67 €	107 717.33 €	507 386.70 €
TRAVAUX	476 186.70 €						
TOTAUX	507 386.70 €	95 237.34 €	126 846.68 €	126 846.68 €	50 738,67 €	107 717.33 €	507 386.70 €

Article 3 : Il conviendra de procéder à la signature des conventions afférentes.

Article 4 : Il est précisé que les dépenses sont inscrites au budget 2025 et suivants en section d'investissement.

Article 5 : Il est précisé que les recettes seront inscrites en recette d'investissement sur le budget 2025 si celle-ci sont attribuées.

Article 6 : La Ville de Méry-sur-Oise s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

Article 6 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val-d'Oise,
Madame la Présidente de la Région Ile de France,
Madame la Présidente du Département du Val d'Oise,
Monsieur le Président de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,
Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-SUR-OISE
Le 3/10/2025

Le Maire

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du Conseil
Départemental du Val d'Oise





Axe 5 - Adaptation au changement climatique

Cible : Préservation de la biodiversité

Action n°23 : Maintenir et développer les puits carbone

Porteur de l'action :

PNR, ARB, CCVO3F, communes,

Partenaires associés :

CAUE, Agence de l'eau, CD95, DDT95

DESCRIPTION

Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

3	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de GES	2	Amélioration de la qualité de l'air
0	Réduction de la consommation énergétique	0	Production d'énergies renouvelables	3	Stockage carbone
3	Préservation de la santé et de la biodiversité	2	Enjeu social		

Descriptif et objectif opérationnel :

Renforcer l'approche « puits carbone » des sols (en lien avec la préservation de la biodiversité), en articulation notamment avec les PLU :

- Programme du PNR de l'Oise de Désimperméabilisation des sols urbains
- Restauration & conservation des zones humides
- Les bandes enherbées, les haies...

CALENDRIER

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

SUIVI

RÉSULTAT

Formations/Séminaires/Communication du PNR sur les "puits CO2"

Nombre d'agents communaux formés

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2025

À renseigner

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an) :	/
Gains annuels énergétiques (GWh/an) :	/
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :	/
Gains qualité de l'air :	/